

TITRE IER : EXERCICE DE LA PROFESSION DE TRANSPORTEUR PUBLIC ROUTIER DE PERSONNES

Suicides forcés et morts en contexte sectaire

Déconversion et droits à la sortie

Lois et décrets (LODA)

En vigueur

Date	28/05/2014
Juridiction / Nature	DECRET
NOR / Numéro	85-891
URL Légifrance	https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGISCTA000006111719

RÉSUMÉ OFFICIEL LÉGIFRANCE

[...] ci-dessus, au moyen du bulletin n° 2 du casier judiciaire. " Les personnes résidant en France depuis moins de cinq ans doivent apporter la preuve, si leur pays de résidence n'appartient pas à la Communauté [...]

[...] ci-dessus, au moyen du bulletin n° 2 du casier judiciaire. " Les personnes résidant en France depuis moins de cinq ans doivent apporter la preuve, si leur pays de résidence n'appartient pas à la Communauté [...]

[...] Outre les pouvoirs qui peuvent lui être délégués par le conseil d'administration, il a autorité sur le personnel, fixe l'organisation du travail, prépare le projet du budget et en assure l'exécution. [...]

RÉFÉRENCE

DECRET 85-891 du 28 mai 2014, « TITRE IER : EXERCICE DE LA PROFESSION DE TRANSPORTEUR PUBLIC ROUTIER DE PERSONNES ». Disponible sur Légifrance :
<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGISCTA000006111719> (consulté le 29 août 2026).